



Point no 13 de l'ordre du jour

Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à une demande de crédit de CHF 130'000.- pour un réaménagement complet de la place de jeux à Auvernier

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux,

1. Préambule

La place de jeux à Auvernier est certainement une des places de jeux les plus fréquentées sur le territoire de Milvignes. Son excellente situation au centre d'un carrefour stratégique formé du lac, d'un arrêt du Littorail et du grand parking des Fontenettes en fait un atout indéniable. A proximité immédiate de l'école de premier cycle d'Auvernier, ainsi que de la salle polyvalente, elle est également fréquentée par les enseignants et les éducateurs qui ont ainsi à leur disposition une place de délasserment appréciée pour les enfants. De même, l'aménagement de la traversée d'Auvernier et le passage en zone 30 km/h a permis de supprimer un obstacle de franchissement pour les habitants du village.

Les récentes déprédations, le vieillissement des jeux, dont certains ont dû être supprimés pour des raisons de sécurité et d'autres réparés, ont mis le Conseil communal devant une réflexion globale sur un réaménagement complet et nécessaire de cette place de jeux. Réflexion qui nous conduit, aujourd'hui, à présenter cette demande de crédit devant votre Autorité.

Dans le cadre de son analyse, le Conseil communal a pris en compte l'évolution manifeste des comportements d'utilisation des jeux et engins qui garnissent nos places de jeux traditionnels. Ainsi, il est apparu qu'une réflexion de fond, dont l'axe principal s'articule autour d'une garantie d'accès pour tous, était judicieuse, non seulement pour la place de jeux du kiosque, mais également pour son étude qui devra nécessairement être portée sur toutes nos places de jeux, progressivement.

2. Proposition

Le Conseil communal souhaite rendre cette place conviviale, accessible à tous, y compris aux personnes à mobilité réduite. Faire de cet espace une place où il fait bon vivre, où chacun y trouve son compte.

Dans le cadre de cette réflexion, plusieurs éléments ont dû être pris en compte, il a été nécessaire de revoir le moyen d'accès et de circulation sur cette place. En outre, la vétusté du mobilier urbain actuellement présent dans cet espace nécessite un investissement conséquent. De même, dans le cadre d'une vision à long terme de la gestion des déchets, il convient d'adapter l'équipement actuel pour la récolte des ordures.

Enfin, les différents jeux et engins présents sur le site ont nécessité une revue et une réflexion autour d'une vision d'avenir.

2.1. Chemin d'accès

Dans un premier temps, il est prévu de créer un chemin d'accès pour les personnes à mobilité réduite. Cet accès partira de l'angle nord-est de la place, passant devant différents bancs et se terminera au centre ouest de la place.

Cela nécessitera la dépose et le dégrappage des accès existants et le déblaiement de la terre dans les endroits où elle a recouvert les chemins. Puis la mise en place d'un radier de béton épais et enfin la pose d'un enrobé bitumeux AC 11 N. Ce choix permet également un entretien et un déneigement facilité.

La possibilité de renoncer à l'enrobé bitumineux a été étudiée, toutefois dans cette configuration, elle n'est pas recommandée. En effet, la volonté est de permettre l'accès aisé pour des personnes à mobilité réduite, or, il est de notoriété commune que le recours, par exemple, à de la chaille concassée n'est pas très pratique dans ce cas.

2.2. Mobilier urbain

Vu l'état de vétusté importante des douze bancs actuellement installés, il est proposé de les supprimer et de les remplacer par huit bancs en acier zingué de couleur bleue. Dans l'esprit de l'accès facilité pour les personnes à mobilité réduite et afin d'éviter leur exclusion de ce lieu, deux bancs seront disposés avec un espace central et deux autres bancs seront implantés avec une place en extrémité permettant à une chaise roulante d'y prendre place, ce qui crée trois espaces distincts prévus et adaptés à la mobilité réduite. Tous ces bancs seront implantés sur des radiers en béton permettant d'être utilisés en tout temps.

Un banc hexagonal viendra entourer l'arbre situé sur la place devant le kiosque, à proximité de l'angle nord-est de la place de jeux et permettra une vue à 360°. Il desservira tant la place de jeux, que le kiosque ou encore l'Allée du Débarcadère.

En outre, dans l'esprit de convivialité de ce lieu, deux tables, accompagnées de deux bancs chacune, en acier zingué et de couleur bleue, compléteront cet agencement, permettant aux usagers de s'installer et de pique-niquer. Là encore, pour des questions de praticité par temps humide, il conviendra d'implanter un radier en béton sous chaque ensemble.

La base actuelle sur laquelle repose la table de ping-pong est en mauvais état et il est prévu de supprimer le dallage existant et de poser un radier de 17.5 m², permettant d'y poser la table évitant ainsi de se tordre une cheville sur le sol actuellement fortement bosselé.

2.3. Appareils de fitness extérieur

Toujours dans un esprit de convivialité, il est proposé d'installer, à destination des parents et des adolescents deux engins de pratique du fitness extérieur. L'objectif est d'offrir, aux personnes surveillants leurs enfants ou aux sportifs de passage, la possibilité de pratiquer des exercices physiques en milieu urbain.

Afin d'évaluer le potentiel de ce type d'engin, il est proposé d'installer deux couples d'appareils. A savoir, d'une part un vélo elliptique et un marcheur permettant la pratique d'exercices de cardiologie. Cet engin permettra, en outre, l'exercice des membres inférieurs et supérieurs simultanément.

En outre, dans un but de travail des muscles, il est proposé d'installer deux bancs de musculation fixe, permettant de faire travailler notamment la musculature du haut du corps et plus particulièrement le tronc.

Les couples seront respectivement formés l'un d'un marcheur et d'un banc de musculation fixe, et l'autre d'un vélo elliptique et d'un banc de musculation fixe. Les appareils choisis sont ceux qui ont également été installés en ville de La Chaux-de-Fonds par exemple.

Si cette installation est une première dans notre Commune, plusieurs autres communes, notamment vaudoises, ont dédié des espaces spécifiques à ce type de pratique, espaces qui ont tous connu un succès immédiat.

2.4. Jeu pour enfant

Il a été constaté, par un expert en sécurité, que la combinaison de jeux, formée de deux tours reliées par un pont suspendu arrivait en bout de vie. En effet, les deux tours ont manqué d'un entretien approfondi pendant plusieurs années et le bois est fortement fragilisé à plusieurs endroits. De même, le pont suspendu est très usé, notamment dû à une importante sollicitation des utilisateurs, les câbles d'attaches commencent à sortir de leur gaine et présentent des pointes agressives pour les mains des enfants. La corrosion a également fortement altéré la résistance des vis de liaison, qui ont tendance à rompre mettant en danger les enfants qui traversent ce jeu.

Ainsi, il convient soit d'assainir ledit jeu, soit de le remplacer. L'expert de sécurité, qui a par ailleurs également été mandaté pour une analyse de l'ensemble de nos places de jeux, préconise, par économie de coût, la suppression de l'entier du jeu et le remplacement par un jeu similaire. A l'heure actuelle, le Conseil communal n'a pas encore arrêté fermement le choix exact du jeu, en effet, les variantes existantes de différents jeux similaires sont diverses et dépendent des fournisseurs qui ont été contactés.

Toutefois, étant entendu que le jeu concerné peut être qualifié « d'attraction principale », les éléments essentiels du jeu qui le remplacera sont la présence d'un toboggan, d'un mur de grimpe et d'un filet à mailles larges. D'autres éléments pourront s'y ajouter selon la variante retenue dans le cadre du montant prévu dans cette demande de crédit en faveur du remplacement de cet objet.

Le bac à sable, formé actuellement de trois carrés en quinconce, présente de nombreux angles, qui sont autant de risques pour les jeunes enfants qui s'y ébattent et la forme rectangulaire semble plus adéquate. Il est proposé de recourir au démontage du fronton central nord du bac et de réemployer les bordures au sud du bac, pour former un rectangle. Ces travaux seront effectués par notre service de la voirie.

2.5. Poubelles de type « requin »

Dans le cadre de la réflexion globale sur les poubelles publiques menée par le Conseil communal, il convient de saisir l'occasion d'uniformiser le mobilier de récolte des ordures de cette place de jeux. Ainsi, il est proposé de supprimer les cinq poubelles de 110 litres, en métal, dont quatre sont encore équipées de couvercles et de les remplacer par 4 poubelles de type requin 110 litres, avec « dent de requin » pour limiter la capacité d'introduction et la pose d'un bac interne pour éviter de recourir à l'emploi des sacs poubelles.

Les poubelles publiques en acier de 110 litres qui seront retirées seront réimplantées sur le territoire communal, à raison d'une le long de l'Allée du Débarcadère, qui en est dépourvu. Les trois autres seront installées sur la plage d'Auvernier pour pallier le fort déficit actuel et remplacer des poubelles non couvertes, qui sont la cible des attaques de la faune sauvage.

A noter encore qu'une poubelle de type requin est déjà implantée à l'entrée nord de la place de jeux, à proximité du kiosque.

3. Coûts

Récapitulatif

A. Aménagement chemin mobilité réduite	CHF	26'000.-
B. Mobilier urbain (tables et bancs)	CHF	20'000.-
C. Appareils de fitness extérieurs	CHF	21'800.-

Rapport relatif à une demande de crédit de CHF 130'000.- pour un réaménagement complet de la place de jeux à Auvernier

D. Jeu pour enfants	CHF	20'000.-
E. Poubelles publiques	CHF	7'900.-
F. Génie civil	CHF	14'000.-
G. Divers et imprévus	CHF	11'000.-
Sous-total HT	CHF	120'700.-
TVA 8%	CHF	9'656.-
TOTAL TTC arrondi	CHF	130'000.-

Comme d'ordinaire, les travaux liés au génie civil feront l'objet de demandes d'offres auprès de plusieurs entreprises spécialisées. Les travaux seront conduits par le Service technique et des Constructions de la Commune.

Il s'agit encore de mentionner que le projet, tel que présenté, ne figure pas au plan des investissements de l'année 2017. Toutefois, la forte sollicitation de cette place de jeux par les utilisateurs et la détérioration accélérée de son état, notamment à cause des déprédations dont elle a fait l'objet dernièrement et l'usure importante due à l'âge des objets, ont conduit le Conseil communal à présenter ce projet. Dans l'esprit du respect des règles du frein à l'endettement, le Conseil communal souhaite reporter la réalisation d'un parcours santé à date ultérieure, sachant que tous deux entrent dans le domaine des loisirs, mais qu'il est crucial de prioriser l'entretien du patrimoine existant. Le montant est donc disponible dans l'enveloppe soumise au frein à l'endettement présentée précédemment à votre Autorité.

Le présent projet n'engendre aucune augmentation de l'effectif et des charges salariales du personnel communal, ni des coûts administratifs.

Ces travaux seront amortis en application des taux d'amortissement définis dans le règlement général d'exécution de la loi sur les finances de l'Etat et des Communes (RLFinEC).

4. Conclusion

Le Conseil communal est parfaitement conscient de l'importance du montant à consentir pour la remise en état de la place de jeux du kiosque à Auvernier.

Ainsi que mentionné plus haut, cette place est probablement la plus utilisée sur l'entier du territoire de Milvignes, notamment vu son positionnement stratégique.

De même, il apparaît nécessaire de réaliser les investissements permettant de tenir à niveau le patrimoine qui nous incombe, pour permettre aux citoyens de notre Commune d'en profiter et d'exercer loisirs et délasserment dans des espaces adaptés.

Enfin, cet investissement est fait en faveur, principalement, de la jeunesse de notre Commune. Les espaces qui lui sont dédiés et adaptés ne sont guère nombreux, en regard des autres installations existantes, il convient donc de maintenir en bon état ce type d'espaces.

Au vu de ce qui précède, nous vous invitons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers généraux, à approuver le présent rapport et à accorder, au Conseil communal, l'arrêté y relatif.

Le Conseil communal

Colombier, le 2 août 2017

Arrêté relatif à une demande de crédit d'engagement pour un réaménagement complet de la place de jeux à Auvernier

Le Conseil général de la commune de Milvignes,
Dans sa séance du 14 septembre 2017,
Vu le rapport du Conseil communal du 2 août 2017
Vu la loi sur les finance de l'Etat et des communes (LFinEC), du 24 juin 2014,

a r r ê t e

Crédit d'engagement

Article premier :

Un crédit d'engagement de CHF 130'000.- TTC est mis à la disposition du Conseil communal de la commune de Milvignes pour lui permettre le réaménagement complet de la place de jeux à Auvernier.

Le montant sera indexé à l'indice suisse des prix à la construction pour l'espace Mittelland

Comptabilisation

Article 2 :

Le montant de la dépense sera porté au compte des investissements, sous les chapitres respectifs et amorti conformément à la loi, aux taux réglementaires.

Autorisation d'emprunter

Article 3 :

Le Conseil communal est autorisé à conclure l'emprunt nécessaire au financement dudit crédit.

Exécution

Article 4 :

Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté, à l'expiration du délai référendaire.

Au nom du Conseil général :
Le président : Le secrétaire :

O. Steiner

J.-P. Favre

Colombier, le 14 septembre 2017